



Pointeuses, Heures Supplémentaires et Refus de congé : Mise au point !



LH 26/01/2017

Face aux nombreuses questions que vous vous posez et que vous nous posez, et aux différences de traitement suivant votre secteur ou votre atelier, FO a interpellé et rencontré la Direction à plusieurs reprises pour aborder les problématiques liées à SAPHIR.

En effet, la prise en compte des heures ou minutes supplémentaires effectuées et la gestion des congés sont parfois contradictoires.

Suite à ces rencontres, une mise au point s'impose :

① *Lorsque vous restez à votre poste de travail, pour des raisons de service (relève plus longue que prévue, alarme à gérer en local, arrivée intempestive dans une cuve, réunion, intervention du GLI ...) ou pour des raisons d'organisation (temps de transports collectifs par exemple) toutes les heures ou minutes réalisées et apparaissant sur l'application SAPHIR doivent être prises en compte, et ce quel que soit votre régime de travail et votre fonction.*

Pour se faire, vous devez modifier le commentaire affiché « présence sur plage non autorisée » par « heures à comptabiliser » et cliquer sur « soumettre » en bas de page (éventuellement avec commentaires).

Ces heures doivent être validées par la hiérarchie, payées et/ou récupérées.

Si votre hiérarchie refuse ou regimbe à valider ces heures, n'hésitez pas, contactez nous.

② *Concernant la pose de congé, la hiérarchie de certains services a expressément demandé, voire exigé, qu'aucun refus ne soit constaté.*

Cette situation est tout à fait anormale.

Chacun peut poser, sur l'application PERSO, ce qu'il souhaite en fonction de ses besoins, libre à la hiérarchie de les refuser pour raisons de service.

Personne ne peut (y compris votre N+1), vous empêcher de saisir un événement quel qu'il soit sur PERSO.

Plusieurs refus peuvent même être constatés sur une même journée ou un même poste.

Pour FO, ne pas faire apparaître les refus de congés favorise un climat délétère entre les opérationnels et les managers de proximité et, de fait, augmente le risque Facteur Organisationnel et Humain (FOH).

De plus, cela permet de minimiser - voire dissimuler - les « sous-effectifs » chroniques.

La Direction s'est formellement engagée à faire un rappel aux managers, afin d'homogénéiser ces bonnes pratiques sur l'ensemble de l'Etablissement.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Local FO Bâtiment Social 26861 –

Site Internet FO : www.fo-areva-lahague.org